

DÉPARTEMENT de VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



MAIRIE
DE
VILLEDIEU
84110

Téléphone : 04.90.28.92.50
Télécopie : 04.90.28.96.82

PROCES VERBAL

Conseil Municipal

17 février 2026

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
10/02/2026	10/02/2026	14	8	6

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février, à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël BOUFFIES, Maire,

Présents: M. Joël BOUFFIES- Mme Ghislaine BOUSTIE -Mme Agnès BRUNET- M. Claude CELLIER- Mme Laurence DE MOUSTIER -M. Jonathan FAUQUE -Mme Roselyne GIRAUDEL- Mme Anna MARTINEZ.

Excusés ayant donné pouvoir:

M. Philippe CAPOCCI ayant donné pouvoir M. Claude CELLIER
M. Thierry TARDIEU ayant donné pouvoir à M Joël BOUFFIES
Mme Carole ARAQUE ayant donné pouvoir à Mme Agnès BRUNET
M. Etienne RENET ayant donné pouvoir à Mme Rosy GIRAUDEL
M. Jean-Laurent MACABET ayant donné pouvoir à Jonathan FAUQUE
Mme Bérengère FAVIER ayant donné pouvoir à Mme Laurence DE MOUSTIER

Mme Rosy Giraudel est nommée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, la séance continuant

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du PV du 13 janvier 2026,
- Décisions municipales,
- Délibération apportant modification des statuts de la communauté de communes Vaison-Ventoux n°15,
- Délibération relative aux indemnités de fonction du maire et des adjoints : maintien des indemnités à un niveau inférieur au nouveau plafond légal,
- Délibération relative à la tarification de la mise à disposition de la salle de motricité de l'école communale : révision de la redevance mensuelle
- Finances : présentation des affectations des résultats des budget de la commune et de l'assainissement
- Tour de table des Commissions municipales avec notamment l'organisation des élections municipales et un point sur les travaux,
- Questions diverses,
- Agenda.

M le Maire ouvre la séance en soulignant que cette séance va clôturer la mandature actuelle et en évoquant les moments forts de cette équipe municipale qui a pu contribuer à améliorer le bien-vivre à Villedieu.

I/ Approbation du PV du 13 janvier 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 13/01/2026 est soumis à l'approbation de l'assemblée constituée

VOTES « favorable » à l'unanimité

II/ Décisions municipales

Information à l'assemblée des décisions prises en vertu de la délibération n°22-2020 du conseil municipal donnant délégation à Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT

→ DIA -déclaration d'intention d'aliéner: urbanisme

DIAG841462600001	DIA	06/01/2026	MONTAGARD Jean-Victor (pour Jorge PEREZ)	Rédaction	23/01/2026	Décision prise
DIAG841462500014	DIA	08/12/2025	TRUCHEMENT JEAN MICHEL	Traitement de la demande	29/01/2026	En cours de dépôt

III/Délibération : Maintien des indemnités de fonction du maire et des adjoints à un niveau inférieur au nouveau plafond légal

M. le Maire rappelle que la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 a relevé les plafonds légaux des indemnités de fonction des élus locaux. Il indique, ainsi que les deux adjoints délégués, ne pas souhaiter bénéficier de cette revalorisation dans le contexte budgétaire actuel et propose de maintenir les taux d'indemnités à leur niveau actuel.

Le Conseil Municipal de la commune de VILLEDIEU, décide, à l'unanimité

Article 1 – Indemnité de fonction du maire

À compter du 1er février 2026, l'indemnité de fonction du maire de VILLEDIEU est fixée à **40,30%** de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un taux **inférieur** au plafond légal fixé à **44,3%** pour les communes dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants.

Article 2 – Indemnité de fonction des adjoints

À compter du 1er février 2026, l'indemnité de fonction de chacun des deux adjoints au maire est fixée à **10,70%** de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un taux **inférieur** au plafond légal fixé à **11.77%** pour les communes dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants

Ainsi, le nouveau tableau des indemnités des élus est le suivant :

Fonctions	% IB terminal 1027	Indemnités mensuelles brutes
Le maire M. Joël BOUFFIES	40.30%	1656.54 euros
Les Adjoints Mme Rosy GIRAUDEL M. Jonathan FAUQUE	10.70% 10.70%	439.83 euros 439.83 euros

VOTES « favorable » à l'unanimité

IV/Délibération : Modification des statuts de la Communauté de Communes Vaison-Ventoux N°15

M. le Maire informe son Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications aux statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux pour mettre à jour les actions exercées dans le cadre des compétences facultatives notamment pour les actions en faveur de la jeunesse et du numérique.

Il convient donc de modifier la rédaction des statuts de l'intercommunauté. Sur la proposition de M. le Maire, il convient de modifier la rédaction des statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux existants comme suit

CHAPITRE III COMPETENCES FACULTATIVES

§3 - Action en faveur du sport

- *Intervenants sportifs en milieu scolaire*

- *Gestion du service Vaison Ventoux Sports :*

Coordination et organisation d'activités sportives dans des équipements publics ou installations dépendant des clubs sportifs :

Organisation d'activités sportives de proximité dans les communes en dehors du temps scolaire,

Organisation de stages sportifs pendant les vacances scolaires et cours de natation

Organisation de rencontres sportives intercommunales

§4- Action en faveur de la jeunesse et de la petite enfance

Réalisation, Aménagement, entretien et gestion de l'accueil de Loisirs sans hébergement « la Courte Echelle » sur Vaison-la-Romaine et de ses activités

Mise en place de navettes internes au CLSH pour le transport des enfants qui le fréquentent en direction de leurs activités extrascolaires

Gestion de l'accueil périscolaire au sein des écoles élémentaires et maternelles Émile Zola et Jules Ferry situées à Vaison La Romaine sous l'agrément SDJES de l'accueil de loisirs la courte échelle

Interventions d'animateurs diplômés sur les communes pour assurer l'accueil des enfants dont les écoles bénéficient d'un accueil périscolaire

Gestion de l'accueil de jeunes « club jeunes » avec possibilité d'accueil multisites

Intervention de l'équipe d'animation sur les temps périscolaires au sein de la cité scolaire Stéphane Hessel.

Organisation de stages, sorties et voyages liés aux activités de la Communauté de Communes

Gestion des crèches « les ptits malins » - Sablet, « les écureuils » - Vaison la Romaine, « l'oustau di pitchouns »

- *Rasteau*

Gestion d'un Relais Petites Enfances (RPE) dénommé « A Petits Pas »

Gestion du Lieu d'Accueil Enfants-Parents dénommé « A Petits Pas ».

Réalisation, aménagement et entretien des structures d'accueil du jeune enfant

§ 12- Numérique

Etablir et exploiter sur le territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques pour la partie drômoise de son territoire, tel que défini par l'Article L1425-1 du CGCT

Mettre en œuvre des actions en vue de développer les usages du numérique

Participation au financement des équipements liés à la couverture internet Très haut débit et au déploiement de la fibre optique pour la partie vauclusienne de son territoire

Article 12 : FONDS de CONCOURS

Mise en place d'un fond de concours en faveur des communes membres de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux telle que proposée ci-dessus,

VOTES « favorable » à l'unanimité

V/ Délibération : Avenant à la délibération n° 28-2025 du 3 juillet 2025 – Convention de mise à disposition de la salle de motricité – École Daniel Cordier – Révision du montant de la redevance

M le Maire rappelle la délibération n° 28-2025 du 3 juillet 2025 approuvant la convention de mise à disposition de la salle de motricité de l'école Daniel Cordier à M. Alexandre GISLARD, psychomotricien

diplômé d'État.

Il présente sa demande concernant la révision du montant de la redevance prévue dans la convention de mise à disposition de la salle de motricité. Son activité libérale a besoin de temps pour se développer et fidéliser une patientèle.

Le conseil municipal, décide, à la majorité de modifier l'article relatif à la redevance mensuelle prévu dans la délibération n° 28-2025, en ramenant le montant de ladite redevance de 200 euros à 100 euros mensuels, à compter du 1er mars 2026 jusqu'au 30 juin 2026.

VOTES

« favorable » :13 voix

« contre » : 1 voix

V/BUDGET-PRESENTATION DES RESULTATS : commune et assainissement

M Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été annoncé, lors du précédent CM du 13 janvier 2026, que les (CFU) Comptes Financiers Uniques 2025 des 2 budgets seraient votés avant la fin de la mandature pour que l'équipe en place entérine les résultats d'affectation.

Cependant, depuis le 4 février dernier, la plateforme Hélios de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) ne fonctionnait plus jusqu'à ce 16 février, il est donc impossible de disposer des CFU pour le budget de l'Assainissement et de la Commune.

La secrétaire générale a toutefois pu faire valider les résultats de ces 2 CFU par l'Inspecteur des Finances Publiques de la trésorerie de Vaison-La Romaine qui suit la collectivité. Les CFU définitifs ne sont pas encore disponibles.

Il est cependant intéressant d'évoquer les affectations des résultats qui permettent à l'assemblée prendre les dispositions concernant l'excédent (ou le déficit) qui reste après la clôture de l'exercice et le vote du CFU.

Il est présenté les projets d'affectation des résultats pour les budgets de l'assainissement et de la commune.

- **Assainissement :**

MAIRIE DE VILLEDIEU - ASSAINISSEMENT VILLEDIEU

1/1

22/01/2026	Délibération d'Affectation du Résultat	1 / 1
------------	--	-------

CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	190,97
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	32 401,69

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'Investissement de :	3 480,67
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	19 530,34

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'Investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	3 671,64
--	----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	3 671,64
---	----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	48 280,39
---	-----------

Cette affectation, qui sera soumise lors d'un prochain conseil municipal permettrait d'assurer :

- Investissements sécurisés : le déficit d'investissement est intégralement couvert,
- Redevances stables : excédent reporté significatif,
- Autonomie du service : équilibre respecté (recettes redevances = charges exploitation + investissements).

-Commune :

MAIRIE DE VILLEDIEU - COMMUNE DE VILLEDIEU (M57)

1/1

22/01/2026	Délibération d'Affectation du Résultat	1 / 1
------------	--	-------

CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	152 409,41
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	229 012,58

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	25 359,36
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	88 202,64

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	55 520,00
En recettes pour un montant de :	100 430,15

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	82 139,90
--	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	82 139,90
---	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	235 075,32
---	------------

Cette affectation, qui sera soumise lors d'un prochain conseil municipal permettrait d'assurer :

- Gestion prudente : l'excédent de fonctionnement reste significatif malgré le contexte, et il est en partie transformé en capacité d'autofinancement plutôt que d'être entièrement consommé.
- Investissements sécurisés : le besoin d'investissement (déficit + restes à réaliser) est intégralement couvert, ce qui permet de mener les projets sans fragiliser la section de fonctionnement.
- Avenir préservé : le report de 235 075,32 € donne une marge pour absorber des hausses de charges ou des aléas en 2026 sans décisions brutales (hausse de fiscalité, baisse de services).

VII/TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

• **AFFAIRES GENERALES ET FINANCES**

***Ressources Humaines :**

-M Rémi LAVAUD, agent technique en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 01/01/2023, a demandé sa mutation au 01/04/2026 : avis favorable de M le Maire

-Formation des agents communaux : il convient de veiller à ce que les agents suivent les formations statutaires règlementaires.

- M Blaise LEGER a suivi la formation intitulée « Les diagnostics obligatoires du bâtiment » en janvier dernier et va participer fin mars 2026 à la formation « La désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'école ».
- Validation d'une VAE (Validation des Acquis des Expériences) - Mme Sirine RAHIMI : formation sociale et paramédicale - Auxiliaire de puériculture 26/01/2026.

-Un recrutement va être ouvert pour le poste d'agent saisonnier au service technique pour une période de 8 mois, le profil recherché concernera des compétences en maçonnerie.

***FINANCES :**

***subventions :**

→ suivi des dossiers déposés auprès du Conseil Départemental de Vaucluse (CVA 2023-2025) transmis le 19/12/2025 et validation le 09/01/2026 pour les versements pour les opérations :

- Plan de circulation et de stationnement : 10 003.00 euros
- Reprise réseau des sources : 6 720.00 euros

→Demandes de versement faites pour Espace Loisirs : Agence Nationale du Sport : 36 179 euros et Région Sud : 20 000 euros

→Demandes de versement faites pour Réseau du Pluvial : Conseil Départemental : 8 535.20 euros et Agence de l'Eau : 12 935 euros

***FORMALITES ADMINISTRATIVES**

Il convient de réaliser les reliures des actes d'Etat civil des 10 dernières années et celles des délibérations et arrêtés municipaux des 5 dernières années, incluant la constitution des tables et les vérifications de l'ensemble des pièces par Mme Julie Bonnamour, assistante de gestion du Secrétariat Général.

***ELECTIONS**

La commission de contrôle va se réunir vendredi matin (L19-III du Code électoral) pour valider les inscriptions et radiations des listes électorales principales et municipales.

***SDEP-RESEAU PLUVIAL :**

La commission technique s'est réunie le 11/02/2026 pour examiner la rédaction du rapport de la société OTEIS concernant les règles relatives aux nouvelles imperméabilisations des sols/dispositions constructives.

Les imperméabilisations nouvelles sont soumises à la mise en place de mesures de gestion des eaux de pluie. Ces dispositions s'appliquent à tous les projets soumis à autorisation d'urbanisme (permis de construire, autorisation de lotir, déclaration de travaux).

La commission a rendu un avis favorable à ce rapport.

***URBANISME**

Autorisations d'urbanisme depuis le 08/12/2026

Numéro	Type	Dépôt	Demandeur	Etape en cours	Date d'archivage	État
CU0841462500013	CU9	08/12/2025	SCP FLORE VALENTIN ET QUENTIN DOREMUS NOTAIRES	Archivage	31/12/2025	Décision prise (transmis au CL)
DIAG0841462600001	DIA	06/01/2026	MONTAGARD Jean-Victor (pour Jorge PEREZ)	Rédaction	23/01/2026	Décision prise
DIAG0841462500014	DIA	03/12/2025	TRUCHEMENT JEAN MICHEL	Traitement de la demande	29/01/2026	En cours de dépôt
DP0841462600003	DP	13/01/2026	FAY Gérard	DAACT	02/02/2029	Décision prise (transmis au CL)
DP0841462600005	DPC	30/01/2026	KEIL Grégory	Réception complément dossier	13/05/2026	Attente de pièce(s)
DP0841462600004	DPC	23/01/2026	THOMÉ Guy	DAACT	05/02/2029	Décision prise (transmis au CL)
DP0841462600002	DPC	09/01/2026	loewenguth joel	Archivage	09/02/2026	Abandonné
DP0841462600001	DPC	09/01/2026	loewenguth joel	Réception complément dossier	26/04/2026	Attente de pièce(s)
DP0841462500042	DPC	11/12/2025	Blanchard Stephane	DAACT	02/02/2029	Décision prise (transmis au CL)
PC0841462500002	PC	29/01/2026	DELPHINE DENEREAZ DELPHINE DENEREAZ	Consultations : retour toutes consultations	19/04/2026	Complet
PC0841462500001M01	PC	13/01/2026	DE FROIDCOURT REMI	DOC	06/02/2029	Décision prise (transmis au CL)
PC0841462600001	PCMI	21/01/2026	MÉRITÉ	Réception complément dossier	05/05/2026	Attente de pièce(s)
PC08414620N0008M01	PCMI	08/01/2026	Carcano Anne-Elisabeth	Réception complément dossier	20/04/2026	Attente de pièce(s)
PC0841462500012	PCMI	19/12/2025	AZOULAY Laurent	Consultations : retour toutes consultations	04/03/2026	Complet

***AFFAIRES SCOLAIRES**

Mme Rosy Giraudel explique les points principaux évoqués lors du conseil d'école en date du 07/02/2026 :

-prévisionnel de l'effectif pour la prochaine année scolaire est de 59 enfants

-il sera adressé une demande de subvention de 1000 euros à la commune de Villedieu et de 300 euros à la commune de Buisson pour participer aux frais de la sortie scolaire prévue en mai prochain à Sanary. Le reste à charge pour les familles sera de 20 euros par enfant.

-la municipalité a acheté 2 dispositifs lumineux, comme des feux de circulation, qui ont été installés dans le réfectoire. Cela incite les enfants lors des temps de repas à la cantine, à moduler le volume sonore lorsque les voyants passent à l'orange ou au rouge.

-Aide aux devoirs : certains parents d'élèves se proposent pour assurer ces temps de soutien après l'école. Les élus n'y sont pas opposés mais se posent les questions de local, de responsabilité d'assurance, d'organisation. Un projet de recensement des besoins pourrait se faire par sondage.

-Programme d'activités du temps CLAE a été rédigé par la directrice du CLAE pour les prochaines périodes scolaires.

-enfants malades pendant les temps de garderie : certains parents laissent leurs enfants à l'école en sachant qu'ils sont souffrants et cela crée des problèmes évidents quand les parents ne viennent pas les chercher tant pour l'enfant lui-même, que les autres élèves et adultes qui peuvent être contaminés mais aussi l'organisation des différents temps éducatifs de la journée.

De plus, il est rappelé par la secrétaire générale que l'enfant est sous la responsabilité du personnel municipal pendant les temps de garderie et de restauration et de l'équipe éducative pendant les temps scolaires. Ainsi, le personnel communal est à même d'appeler la famille pour venir récupérer l'enfant si un des professeurs des écoles ne peut le faire ou bien si cela lui est possible sans avoir à laisser seuls les autres élèves.

Les élus souhaitent sensibiliser d'avantage les parents à ces situations

-temps de CLAE du matin : le sondage effectué l'été dernier avait été suffisamment concluant pour le renfort du poste de travail dès 7h30 le matin. Cependant, après quelques mois de mise en place de ce nouveau fonctionnement, il s'avère que la fréquentation ne correspond pas aux annonces. Cela entrainera des changements lors de la prochaine rentrée scolaire.

-des besoins de matériels informatiques ont été présentés par le personnel enseignant, ce qui est concomitant à un appel à recensement des besoins de la part de la communauté de communes Vaison-Ventoux ; la directrice a contacté directement la personne ressource pour présenter ses requêtes.

-des remerciements à Mme Agnès Brunet qui va mettre une nouvelle réparant les alèses des lits des petits.

-Facturation à Buisson pour le RPI 2024-2025 : validation du titre de 10 944.05 euros, soit des dépenses de 1094.40 euros /enfant.

*AFFAIRES SOCIALES

Mme Anna Martinez explique que les activités portées par le groupe « Ecoute et partage » vont se prolonger après le mois de mars avec des moments conviviaux autour des jeux de société et des lectures, notamment avec Mme Catherine Quevremont.

*PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES- INSTALLATION SALLE GARCIA

Mme Laurence De Moustier présente les résultats concluants de cette opération. Elle indique qu'il sera pertinent d'installer un dispositif pilotant l'autoconsommation collective ; cela servira à commander la distribution d'énergie sur les bâtiments publics désignés. Il convient d'attendre que les démarches en cours auprès du fournisseur d'électricité soit achevées.

Le groupe de travail affecté au changement du système de la pompe à chaleur a reçu 3 entreprises et les devis seront transmis à la prochaine commission « Travaux », désignée après les élections municipales.

*VOIRIE -RUE DES SOURCES

La prochaine et dernière réunion de chantier est prévue le mercredi 25 février 2026. Le résultat définitif est une réussite au dire des riverains. Les dernières étapes seront l'installation de plantations dans l'espace dédié dans le virage de la rue des Sources ainsi que 2 dispositifs pour vélos en face du lavoir : ces aménagements seront pris en charge par la commune.

*QUESTIONS DIVERSES

-Agenda Festivités et manifestations : 2^{ème} relance auprès des acteurs de la vie locale pour validation de l'agenda annuel faite le 12/02/206 → DATE LIMITE POUR LES RETOURS AU 20/02/2026

-Chemin du Connier : il est noté que de plus en plus de véhicules se garent sur les bords de la voie alors que le parking n'est qu'à quelques mètres.

*AGENDA

-Elections municipales : 15 mars 2026 : il est prévu une réunion de préparation du scrutin avec la secrétaire générale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

La secrétaire de séance,



Rosy GIRAUDEL.



Colombes

Le Maire,



Joël BOUFFIES.

